

« Pas si mal payés » : Stéphane Paoli s'enorgueillit sur France Inter d'effectuer des « ménages »

Un piratage radiophonique réalisé en direct sur l'antenne de la radio publique par PLPL nous a valu les confessions de Stéphane Paoli à propos de ses lucratives activités extra-journalistiques.

Dans le numéro 20 de PLPL (juillet-août 2004), on pouvait lire - sous le titre « Casser l'antenne » - la transcription des effractions d'un auditeur bien décidé à poser des questions inconvenantes à l'antenne de France Inter. Le même article expliquait comment, pour accomplir un tel exercice de démocratie participative et intempestive, il était indispensable de poser « une question suffisamment nulle (la " question leurre ") pour séduire les journalistes de " Radio com " ou du « "Téléphone sonne" » [1]

France Inter - RadioCom - 14 septembre 2005. « Jean-Luc » de PLPL pose une question leurre, pour passer à travers le filtre du standard : « *Sachant que le pétrole est une ressource finie, ne faudrait-il pas lancer, à l'échelle européenne, un programme de grands travaux d'infrastructures de métros, voies ferrées, trams... et avoir une politique fiscale incitative correspondante* ».

Jean-François Coppé étant l'invité du jour, la référence à une politique fiscale incitative s'imposait... La question enthousiasme la standardiste chargée de filtrer les appels. Elle explique à PLPL : « *C'est parfait ! Redites exactement la même chose à l'antenne !* »

Mais PLPL tient en réserve une petite surprise...

- **Stéphane Paoli** : - Alors, je ne sais pas qui est en ligne maintenant ; qui est là ? Jean-Luc, bienvenue et bonjour à vous.

- **Jean-Luc** : - Oui, bonjour à tous et gloire à Jean-Paul Cluzel, PDG de Radio France et parrain de la fille d'Alain Juppé ; gloire aussi à Philippe Baudillon, nouveau directeur général de France 2 ; Philippe Baudillon, dont le fils a pour parrain Dominique Galouzeau de Villepin. Stéphane Paoli...

- **Stéphane Paoli** : - On sent que vous avez bien préparé votre texte là, alors continuez.

- **Jean-Luc** : - Le 15 décembre 2000, vous avez animé une manifestation à la très patronale Fédération Française du Bâtiment ; en juin 2003, vous avez animé une table ronde lors du bicentenaire de la très patronale Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris...

- **Stéphane Paoli** : - Oui.

- **Jean-Luc** : - Vous pratiquez donc, Stéphane Paoli, les ménages, c'est-à-dire que monnayez votre notoriété de journaliste en espèces sonnantes et enrichissantes, pour animer des fiestas et des javas patronales. La question s'adresse donc à vous, cher Stéphane, ainsi qu'au directeur de l'information de France Inter - s'il y en a un - et voici cette question : sachant que les ménages sont une pratique qui déshonorent et décrédibilisent la profession journalistique, ne faudrait-il pas supprimer automatiquement la carte de presse des journalistes qui s'adonnent à ces lucratives ménages ? J'aimerais, cher Stéphane, que vous ne preniez pas la fuite devant cette question s'il vous plaît.

- **Stéphane Paoli** : - Alors je ne la prendrai pas, cher Saint-Just, et je vais vous répondre. Oui, en effet, bien sûr, j'anime des débats, et pourquoi ne le ferais-je pas, dès l'instant qu'il s'agit de questions, euh..., de société, quelquefois en effet économiques, euh... où on me demande de faire mon métier de journaliste, que j'exerce en en parlant ici, à ceux qui sont mes patrons, en le déclarant ensuite, sur des notes d'honoraires avec un numéro de SIRET, en payant mes impôts, et en contribuant, je pense, du mieux que je peux, au fonctionnement de la société française. Donc je n'ai quant à moi aucun complexe ; j'en ai animé, j'en animerai d'autres - qu'on se le dise... [Rires complaisants de Jean-François Coppé] et je ne vois pas pourquoi j'aurais, vis-à-vis de cette attitude, le moindre compte à vous rendre, cher monsieur. Mon travail, ici à la rédaction de France Inter, consiste à faire en sorte que tous les sujets soient traités, équitablement traités, dans un esprit, je dirais, républicain, c'est ce qui anime aussi ce service public, et je pense que jusqu'à présent, le travail est plutôt pas mal fait ; moi je dirais comme Jean-François Coppé s'agissant des services publics que moi je suis assez fier de travailler dans celui-ci, et j'ai le sentiment que le travail y est plutôt pas si mal fait que ça. Voilà, donc comme vous le voyez, je vous ai répondu et je suis à votre disposition aussi longtemps que vous aurez des questions à me poser sur mes activités diverses et variées, toutes passionnantes, et certaines d'entre elles, pas si mal payées, c'est vrai. Qui est à l'antenne maintenant ? Jacques... Bonjour Jacques, et bienvenue à vous.

Nous savions (lire nos articles) que Stéphane Paoli se comportait en contrôleur d'antenne de France Inter et en copropriétaire de la station [2].

Nous savions aussi que Stéphane Paoli était capable de faire sans modération la promotion matinale d'un débat dont il devait être le modérateur en soirée [3].

Nous avons entendu parler des « ménages » (voir ce mot) [4], ces prestations grassement payées qui permettent aux « stars » du journalisme de monnayer leur notoriété, en contradiction avec toutes les règles de la déontologie la plus élémentaire [3].

Nous savons désormais que Stéphane Paoli - il n'est pas le seul - les revendique avec une arrogance digne du service public en se prévalant du consentement de ses patrons, eux aussi dignes du service public.

Acrimed, 15 septembre 2005

[1] Lire un exemple estival de ce genre d'intrusion : « Sur France Inter : la question inconvenante d'un auditeur à un patron convenable ».

[http://www.acrimed.org/article2108.html]

[2] Stéphane Paoli, contrôleur d'antenne sur France Inter [http://www.acrimed.org/article1637.html] - Stéphane Paoli, co-propiétaire de France Inter

[http://www.acrimed.org/article1261.html]

[3] Stéphane Paoli informe avec « modération » sur la pensée des Galeries Lafayette

[http://www.acrimed.org/article1856.html]

[4] « Ménages » : http://www.acrimed.org/mot55.html

[3] La Charte des devoirs professionnels des journalistes français édicte qu'« un journaliste digne de ce nom » (sic) (...) « ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ; ne signe pas de son nom des articles de réclame commerciale ou financière ; (...) » n'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ».